

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 27 avril 2011 à 19h00

(salle des fêtes de Saint-Claude)

PRESENTS : Francis Lahaut, Jean Jacques Baroni, Claude Mora, Serge Blanc-Potard, Roland Couty, Daniel Grenard, Jean Louis David, Christian David, Jean Yves Comby, Valérie Vadot (suppléante de Françoise Crespy), Thierry Grenard, Guy Perrier, Philippe Passot, Claude Cottet, Jacques Lançon, Jean Pierre Ackermann, Roger Béguet, Jean François Demarchi, Jean Luc Delacroix, Nicole Pedroletti, Jean Paul Bernasconi, Bernard Abel, Alain Duraffourg, Bruno Dutel, Véronique Girault, Daniel Burdeyron, Roman Charpentier, Jean Paul Gruet-Masson, Jean Pierre Jacquemin, Jean Claude Millet, Alain Mouret, André Vialle, Nelly Vaufrey, Alain Waille, Déborah Baroni, Yvan Smaniotto, Ludovic Sonney, Daniel Monneret, Raymond Chevassu, Jean Greusard, Bernard Faure, Maxime Morand Mermet, Jérôme Fortier.

Philippe Gotteland a donné pouvoir à M. Jean Pierre Jacquemin après le dossier n° 4/6-2.

POUVOIRS : Bernard Vuillard (représenté par Jean François Demarchi), Yves Poète (représenté par Jean Paul Gruet Masson), Gérard Barut (représenté par Thierry Grenard), Thierry Vidaillet (représenté par Philippe Passot), Jean Boujard (représenté par Jean Pierre Ackermann), Norma Paillissé (représentée par Nelly Vaufrey), Michel Bailly (représenté par Francis Lahaut), Jean Daniel Maire (représenté par Bernard Faure), Nicolas Gindre (représenté par Christian David), Christian Fournier (représenté par Claude Mora), Jean Louis Millet (représenté par Raymond Chevassu)

ABSENTS : néants

EXCUSES : François Casagrande, Jean Pierre Martorell, Michel Colomb, Eliane Grenard, Raphaël Perrin, Claudie Pillard, Jean Marc Greninguey.

La convocation pour la séance du 27 avril 2011, datée du 21 avril 2011, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

Soit 44 présents et 55 votants (43 présents après le dossier 4/6-2)

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Messieurs Jean-François Demarchi et Philippe Passot se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séances, ils sont élus à l'unanimité.

En présentation, M. le Président, Francis Lahaut, précise que le prochain conseil communautaire est programmé le 22 juin 2011 à 19h salle de l'Épinette à Saint Lupicin et que la prochaine assemblée des maires sera le 08 juin à 18 h30 en salle d'honneur de la mairie de Saint-Claude.

M. Francis Lahaut présente le nouveau logo de la communauté de communes qui a été proposé au bureau et la commission « ad hoc »

Ensuite, M. Lahaut annonce l'arrivée de M. Stéphane Hadjoudj qui prend les fonctions de directeur technique au sein de la communauté de communes. M. Hadjoudj à partir du 02 mai 2011.

1 Communications officielles :

1-1 Décisions du président : compte rendu des décisions n° 1-2011 à n° 7-2011.

2 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 23 février 2011

2-1 Le procès verbal du 23 février 2011 est adopté à l'unanimité et sans observation.

3 ADMINISTRATION GENERALE :

3-1 Syndicat Mixte de développement du tourisme : demande de dissolution - Conditions

Le Syndicat Mixte de Développement Touristique (SMDT) comprend la communauté de communes des Hautes Combes ainsi que les communes de Belleydoux et de Giron, toutes deux situées dans le département de l'Ain.

Dès lors que la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a pris la compétence tourisme, celle-ci se substitue de plein droit à la communauté de communes des Hautes Combes ; ceci à la date de création de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le SMDT exerce deux missions principales à savoir le tourisme dans le sens tel que défini par le code du tourisme (accueil, information, promotion), mais aussi la gestion des pistes de ski nordique sur le territoire qui le concernait.

Dès la mise en œuvre de la communauté de communes, il a été envisagé la création d'un organisme chargé du tourisme sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) qui ne pouvait pas concerner les communes de Belleydoux et de Giron appelées à rejoindre (avec notamment la compétence tourisme) les communautés de communes de Bellegarde et d'Oyonnax ; aussi la dissolution du SMDT s'impose.

La gestion des pistes de ski de fond relèvera alors directement de la compétence de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude qui l'exercera en régie directe.

En ce qui concerne l'actif et le passif de ce SMDT, plusieurs réunions ont eu lieu de façon à définir leurs dévolutions.

En ce qui concerne les annuités d'emprunts restantes à courir (tableau joint) à la date de la dissolution, celles-ci seront prises en charge par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. Par contre la commune de Giron s'engage à acquérir une dameuse qui était affectée à son territoire au prix de 75 000 € ; en ce qui concerne la commune de Belleydoux, aucun paiement ne sera effectué au profit de la communauté de communes (le matériel lui ayant été affecté, est considéré amorti ; elle en deviendra propriétaire). De même il est prévu la vente à Giron du garage à dameuse situé sur son territoire à l'euro symbolique ; celui-ci étant amorti.

Le résultat de clôture de l'année 2011 du SMDT qui sera constaté à la date de prise de l'arrêté préfectoral de dissolution reviendra à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ; étant précisé que pour les communes des Hautes Combes, il ne sera fait appel à aucune cotisation en 2011 ; par contre l'ensemble de la dotation touristique de l'année 2011 est affectée en totalité au SMDT.

Enfin les 3 agents du SMDT seront intégrés dans les effectifs de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de:

- confirmer sa délibération du 23 février 2011 par laquelle il sollicitait de la part du représentant de l'Etat la dissolution du SMDT,
- d'acter l'ensemble des dispositions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser le président à signer tous actes à intervenir concernant la dévolution de l'actif et du passif du SMDT.

L'ensemble de ces dispositifs a été visé par délibération du SMDT du 1^{er} mars 2011, adopté par la commune de Giron le 15 mars 2011 et la commune de Belleydoux le 29 mars 2011.

3-2 CPIE - Désignation d'un représentant au conseil d'administration

L'ex communauté de communes du Plateau du Lizon disposait d'un représentant au conseil d'administration au Centre Permanent d'initiatives à l'Environnement (CPIE).

Il convient désormais de désigner un représentant au titre de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne M. Jean Louis David au Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement comme représentant de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

3-3 Comité de Massif du Jura - Désignation d'un représentant au conseil d'administration

L'ex communauté de communes du Plateau du Lizon disposait d'un représentant au conseil d'administration du Comité de massif du Jura.

Il convient désormais de désigner un représentant au titre de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne M. Philippe Passot comme représentant de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au conseil d'administration du Comité de Massif du Jura

4 PERSONNEL

4-1 Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-4,-1 et L 5214-16;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2010, portant création au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle communauté de communes « Haut Jura Saint Claude » ;

VU les statuts de la communauté de communes « Haut-Jura Saint-Claude » qui prévoient en compétence obligatoire au titre des actions de développement économique, la création d'un office de tourisme intercommunal (art. 5-1-2-2) et en compétence optionnelle, au titre de la construction, de l'entretien, du fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, le réseau des médiathèques (art. 5-2-3-1),

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 5 janvier 2011 approuvant le tableau des emplois,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte de Développement du Tourisme du Haut-Jura en date du 1^{er} mars 2011 décidant sa dissolution au 30 avril 2011,

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Lupicin, en date du 4 avril 2011 décidant le transfert de la bibliothèque de Saint-Lupicin à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au 1^{er} juin 2011,

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Claude, en date du 31 mars 2011, décidant le transfert de la bibliothèque de Saint-Claude, à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, au 1^{er} juin 2011

CONSIDERANT que la Communauté de communes doit exercer ses compétences et intégrer les personnels exerçant dans les établissements ainsi transférés,

Il est proposé au conseil communautaire de :

1°) accepter le transfert du personnel du Syndicat Mixte du Tourisme du Haut-Jura, à compter de la dissolution du SMDT telle que est fixée par l'arrêté préfectoral, comme présenté ci-dessous

C.E. Adjoint administratif	Catégorie C	2	Temps complet
C.E. Adjoint technique	Catégorie C	1	Temps complet

2°) accepter le transfert de la bibliothèque de Saint-Lupicin et de son personnel - comme présenté ci-dessous - à compter du 1^{er} juin 2011 ;

C.E. assistant conservation du patrimoine et des bibliothèques	Catégorie B	1	Temps complet
C.E. agents conservation du patrimoine et des bibliothèques	Catégorie C	2	Temps complet

3°) accepter le transfert de la bibliothèque de Saint-Claude et de son personnel - comme présenté ci-dessous - à compter du 1^{er} juin 2011 ;

CE Bibliothécaires	A	1	TC
Grade : Bibliothécaire			
CE Assist. Qual de conservation du pat & biblio.	B	1	TC
Grade : Assistant Qual Cons Hors Class			
CE Assist. de conservation du pat. & bibliothèques	B	2	TC
Grade : Assistant Qual Cons Hors Class			
Grade : Assistant Qual Cons 2è Classe			
CE Adjoints du patrimoine	C	1	T P (86%)
Grade : Adjoint du patrimoine ppal 2è Classe			
CE Assist. de conservation du pat. & bibliothèques	B	1	TP (53.57%)
Grade : Assist. de conservation du pat. & bibliothèque 2è classe			
CE Adjoints du patrimoine	C	1	TC
Grade : Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe			
CE Adjoints techniques	C	1	TC
Grade : Adjoint technique 2è classe			
TOTAL :		8	

4°) Il convient pour un adjoint technique de régulariser ses horaires de façon à ce qu'il puisse être affilié à la CNRACL et de le passer de 77% à 88%. Cette mesure est sans incidence budgétaire.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions.

5 FINANCES

5-1 Affectation de résultats 2010 des 3 communautés de communes

Suite à la création de la fusion de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au 1^{er} janvier 2011, les communautés de communes des Hautes Combes, du Plateau du Lizon et de Val de Bienne ont voté respectivement les 22 mars 2011, 23 mars 2011 et 30 mars 2011 leurs comptes administratifs en prenant actes des résultats, sans prendre en compte les restes à réaliser et à percevoir.

Il appartient à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude de procéder à l'affectation des résultats 2010.

A noter toutefois, que les budgets annexes de l'école de Musique du Plateau du Lizon et des ordures ménagères des Hautes Combes sont intégrés dans le budget principal de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

En fonctionnement :

Budgets	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Résultats au 31 /12/2010
Val de Bienne (budget principal)	8 475 569.90	9 914 274.70	1 438 705.80
Budget annexe « les Orchidées »	696 464.21	781 372.71	84 908.50
Hautes Combes (budget principal)	398 625.14	472 844.73	74 219.59
Budget annexe « Ordures ménagères »	192 311.08	208 845.39	16 534.31
Plateau du Lizon	1 392 076.13	2 170 115.86	778 039.73
Budget annexe « Ecole de Musique »	90 267.91	100 443.66	10 175.75
Budget annexe « zones d'activités »	95 356.85	94 808.70	- 548.15
Budget annexe « SPANC »	45 089.41	43 181.61	-1 907.80

En investissement

Budgets	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Résultats fin 2010
Val de Bienne (budget principal)	1 604 153.24	1 411 415.87	-192 737.37
Budget annexe « les Orchidées »	1 334 101.04	637 636.83	-696 464.21
Hautes Combes (budget principal)	479 997.08	441 436.96	-38 557.12
Budget annexe « Ordures ménagères »	19 063.13	2 344.98	-16 718.15
Plateau du Lizon	499 786.41	608 649.41	108 863.00
Budget annexe « Ecole de Musique »	2 192.39	33 603.73	31 411.34
Budget annexe « zones d'activités »	6 390 945.46	5 971 397.01	-419 548.45
Budget annexe « SPANC »	2 049.69	3 142.11	1 092.42

1) Le budget principal

Dans le budget principal sont donc inclus l'école de musique de l'ex-Plateau du Lizon et les ordures ménagères de l'ex-Hautes Combes.

Les résultats du budget principal de Haut-Jura Saint-Claude sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 317 675.18 €
- Un déficit d'investissement de : 107 738.30 €

Il est proposé d'affecter 107 738.30 € en section investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 2 209 936.68 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

2) Le budget annexe SPANC (assujetti à TVA) :

Les résultats du budget annexe SPANC sont les suivants :

- Un déficit de fonctionnement de : 1 907.80 €
- Un excédent d'investissement de : 1 092.42 €

Il est proposé d'inscrire en section fonctionnement dépenses au compte 001 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 1 907.80 € et en section d'investissement recette au compte 002 « excédent d'investissement reporté » la somme de 1 092.42 €.

3) Le budget annexe activités économiques (assujetti à TVA) :

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Un déficit de fonctionnement de 548.15 €
 Un déficit d'investissement de : 419 548.45 €

Il est proposé d'inscrire en section fonctionnement dépenses au compte 001 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 548.15 € et en section investissement dépenses au compte 001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 419 548.45 €

4) Le budget annexe du lotissement « les Orchidées » (assujetti à TVA) :

Les résultats du budget annexe du lotissement « les Orchidées » sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de : 84 808.50 €
 Un déficit d'investissement de : 696 464.21 €

Il est proposé d'affecter 84 908.50 € en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et d'inscrire 609 555.71 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté »

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions.

5-2 Affectation des résultats 2010 du budget spécial de l'Atelier des savoir-faire

Suite à la création de la fusion de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au 1^{er} janvier 2011, les communautés de communes des Hautes Combes, du Plateau du Lizon et de Val de Bienne ont voté leurs comptes administratifs en prenant actes des résultats.

L'ex-communauté de communes du Plateau du Lizon a constaté les résultats du budget spécial de l'atelier des savoir-faire (régie à autonomie financière).

Les résultats sont les suivants :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	234 063.49	21 884.14
Recettes	271 263.62	9 229.79
Résultats cumulés fin 2010	37 200.13	-12 654.35

Il appartient à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude de procéder à l'affectation des résultats 2010.

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter 12 654,35 € en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et d'inscrire 24 545,78 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions.

5-3 : Attribution de compensation - Détermination

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il a été créé la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par délibération du 05 janvier 2011.

Cette commission est composée d'un représentant des 27 communes composant la communauté de communes et pour la communauté de communes des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission est chargée, comme son nom le précise, d'évaluer les charges transférées au profit de la communauté de communes.

Il s'agit principalement des médiathèques (sont concernées les communes de Saint-Claude, Saint-Lupicin, et Septmoncel), du tourisme (sont concernées les 7 communes de l'ex-communauté de communes des Hautes Combes et la commune de Saint-Claude), de la contribution au fonctionnement au SDIS (toutes les communes sont concernées, étant précisé que pour les communes de l'ex-Plateau du Lizon cette contribution était payée par le Plateau du Lizon ; par conséquent, la contribution est financée par le budget de l'ex-Plateau du Lizon intégrée dans le budget de la communauté de communes), de l'adhésion au Syndicat Mixte d'Accompagnement des aînés du Haut-Jura (l'ensemble des communes adhère à l'exception de Coiserette, Coyrière et Vulvoz ; là aussi les communes de l'ex-Plateau du Lizon adhèrent par l'intermédiaire de la communauté de communes).

Cette commission s'est réunie à trois reprises. Au terme de ces réunions, il est proposé au conseil communautaire les attributions de compensation suivante :

Communes	Montant de l'attribution de compensation
AVIGNON LES ST-CLAUDE	1 368
BELLECOMBE	2 067
CHASSAL	97 254
CHOUX	-2 679
COISERETTE	3 360
COYRIERE	2 214
CUTTURA	6 267
LA PESSE	52 093
LA RIXOUSE	-211
LAJOUX	2 648
LARRIVOIRE	-2 562
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	330 768
LES BOUCHOUX	-9 838
LES MOLUNES	6 293

LES MOUSSIERES	1 749
LESCHERES	3 490
MOLINGES	155 012
PONTHOUX	1 398
PRATZ	105 130
RAVILLOLES	7 273
ROGNA	-3 897
SAINT-CLAUDE	4 065 427
SAINT-LUPICIN	200 657
SEPTMONCEL	41 914
VILLARD ST SAUVEUR	49 201
VIRY	65 072
VULVOZ	-629

A titre transitoire pour 2011, la compétence médiathèque sera prise en compte effectivement par la communauté de communes au 1^{er} juin 2011, il est proposé au conseil communautaire, de reverser au prorata temporis (soit les 5/12^e) aux communes de Saint-Claude, de Saint-Lupicin et Septmoncel le montant de leur contribution retenue au titre de 2011 soit pour Saint-Claude 141 682 €, Saint-Lupicin 48 867 €, Septmoncel 500 €.

Par ailleurs, en ce qui concerne le versement de cette attribution de compensation aux communes pour lequel la communauté de communes est débitrice et pour les communes débitrices à la communauté de communes, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le système suivant :

- Les attributions de compensation quelles soient positives ou négatives, le versement se fera en une fois au mois de juin dès lors que celles-ci sont inférieures à 3 000 €,
- Les attributions supérieures à 3 000 € les versements seront effectués trimestriellement par la communauté de communes au début de chaque trimestre considéré.

(Pour la contribution à verser au 2^{ème} trimestre 2011, celle-ci sera versée dès que la présente délibération sera exécutoire et prendra en compte les versements des avances qui ont été votées lors du conseil communautaire du 23 février 2011).

5-4 Budget primitif 2011 : Adoption

Avant de présenter le budget primitif, le Président fait la déclaration suivante :

Le premier budget primitif de notre nouvelle communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude traduit bien par son importance la fusion de nos trois communautés de communes d'origine et le respect des engagements ; mais il en exprime aussi la complexité car nous avons des fonctionnements et des fiscalités différents. Etudié par le Bureau de la communauté de communes, l'assemblée des maires et aussi le conseil communautaire en séance privée, ce budget primitif a demandé en amont, et jusqu'au dernier moment, un énorme travail des services et je veux remercier l'ensemble des personnels et particulièrement Philippe Verrot et Martine Guyon qui n'ont pas ménagé leur peine.

Le réforme de la taxe professionnelle et l'obligation d'une fiscalité unique pour les ménages ont encore accru la difficulté de l'exercice, en sachant que les documents nécessaires à l'élaboration du budget, l'état 1259, ne nous ont été communiqués qu'il y a quinze jours.

S'agissant des recettes de fonctionnement, l'excédent de 2010 des trois ex-communautés de communes d'origine s'élève à 2 209 936 €.

La dotation de fonctionnement s'élève pour sa part au total à 2 749 433 € soit une progression de 470 670 €, qui intègre bien le gain de 329 000 € lié à la fusion ; le coefficient d'intégration fiscale pris en compte étant celui du Plateau du Lizon comme l'avait indiqué le cabinet Klopfer.

Les plus grands bouleversements se trouvent dans la fiscalité locale, avec un échange de flux fiscaux très importants entre les différentes strates. C'est ainsi que nous percevons 2 049 000 € au titre des transferts de la taxe d'habitation départementale et du foncier non bâti de la Région et du Département.

Cette recette nouvelle vient compenser la très substantielle diminution de la fiscalité des entreprises.

Ainsi en 2009, au titre de la taxe professionnelle, Val de Bienne avait perçu 4 382 092 €, le Plateau du Lizon 281 373 € et les Hautes Combes 98 881 € soit au total 4 762 346 €.

Pour 2011, Haut-Jura Saint-Claude percevra 1 970 824 € au titre de la cotisation foncière des entreprises et 890 977 € au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, soit un total de 2 861 801 €.

Même en ajoutant un impôt d'Etat transféré aux collectivités locales, la taxe sur les surfaces commerciales, avec 116 859 € et un nouvel impôt, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (EDF, SNCF, ...) avec 117 395 €, le solde reste, en ce qui concerne Haut-Jura Saint-Claude, très largement bénéficiaire pour les

entreprises qui acquitteront donc au total 3 096 055 € en 2011 au mieux de 4 762 346 € en 2009, avant la suppression de la taxe professionnelle soit un gain de 1 666 291 €.

C'est un transfert très important de l'impôt économique vers l'impôt ménages, même si, entreprise par entreprise, la situation peut être plus contrastée.

Au final, les diverses contributions au titre de l'ex-TPU augmentent de 391 212 € mais cet accroissement est absorbé avec la perte d'une compensation d'Etat de 396 792 €, arrivée à échéance, et qui palliait notamment le débasement de TP pour l'entreprise Manzoni Bouchot après sa reprise par le groupe Arche.

Enfin, s'agissant de la fiscalité ménages, comme cela a été expliqué lors des trois réunions préalables à ce conseil, la pression fiscale reste inchangée et l'augmentation forfaitaire des bases déclarées par le parlement, est neutralisée. Ce qui veut dire très concrètement que le produit de l'impôt ménages sera strictement identique en 2011 pour Haut-Jura Saint-Claude à ce qu'il était en 2010 pour les trois communautés de communes d'origine, soit 1 080 858 € au total.

Une fois ce produit arrêté, le taux de l'impôt ménages en découle mécaniquement, sans aucune possibilité pour le conseil communautaire d'une variation différenciée d'une taxe par rapport à l'autre.

Ainsi le taux de la taxe d'habitation sera-t-il de 1.66%, le taux du foncier bâti de 3.38% et du foncier non bâti de 5.04%.

Très concrètement, les ménages du Plateau du Lizon voient leur fiscalité diminuer et ceux des Hautes Combes et de Val de Bienne, la leur, très légèrement augmenter.

Les chiffres montrent que le lissage que nous avons souhaité, n'était peut-être pas absolument nécessaire.

Quoiqu'il en soit, et alors que les services de l'Etat nous l'avaient laissé espérer, cette harmonisation pour l'impôt ménages, à la différence de l'impôt entreprises, n'est pas possible.

Voilà ce qui peut être dit pour les recettes.

S'agissant des dépenses, il convient de rappeler que les transferts de compétences : médiathèques, SDIS, tourisme, SMAAHJ et la dissolution du SMDT engendrent des dépenses, naturellement, mais aussi fort heureusement des recettes traduites dans le montant de l'attribution de compensation versée aux communes.

Les dépenses nettes nouvelles significatives concernent le personnel avec la création de postes, comme nous en avons délibéré en séance du 5 janvier 2011, d'un ingénieur territorial, d'un rédacteur chargé des marchés publics (postes largement financés par la contribution que payait Val de Bienne à la Ville de Saint-Claude), d'un agent d'animation à l'Atelier des savoir-faire, d'une secrétaire aux services techniques et de 3 postes pour la mise en réseau de la médiathèque et l'ouverture de l'antenne de Viry.

On retiendra, pour l'anecdote que les indemnités des élus qui s'élevaient au total pour les trois ex-communautés de communes à 132 610 € plus 7 632 € au SMDT soit 140 242 € diminuent à 116 500 € soit un gain de 23 742€.

Ce budget de fonctionnement est donc réaliste et il prend en compte la nouvelle dimension de la communauté de communes, dans tous ses domaines de compétences qu'il s'agisse de l'économie, de la culture, du tourisme, de la promotion du territoire.

Un dernier mot sur la section de fonctionnement, la participation au SICTOM (taxes et redevances) soit 1 893 879 € et l'attribution de compensation de 5 181 000 €, ne font que transiter par nos caisses avant d'être redistribuées au SICTOM pour l'une et aux 27 communes pour l'autre.

L'ambition qui s'affirme pour notre nouvelle communauté de communes dans son fonctionnement n'est pas moins vraie dans ses choix d'investissement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, ce qui est naturel s'agissant de cet acte essentiel qui s'appelle l'adoption du budget primitif, mais le chef comptable que je ne suis pas, voudrait souligner la portée politique des investissements qui expriment une volonté forte de développement économique du territoire, de développement des services, de préservation du patrimoine, de mise en valeur des richesses naturelles et sites remarquables, d'aménagement et d'embellissement des communes, de promotion de la culture et du sport, de développement du tourisme, de préservation de l'environnement.

Au-delà des chiffres, il s'agit de la vie des hommes et des femmes de ce territoire à qui nous voulons permettre de vivre et travailler au pays, selon une formule qui a pu paraître datée mais revient bien à l'ordre du jour

A) Le budget principal

Le budget primitif de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude prend en compte en premier lieu un certain nombre de modifications dans sa structure qui biaise la comparaison des résultats des trois ex-communautés de communes (comptes administratifs 2010) avec des crédits proposés au titre du budget primitif 2011 :

1) Le budget annexe de l'école de musique du Plateau du Lizon est intégré dans le budget principal. C'est donc 130 000 € de frais de personnel (chapitre 012) transférés.

2) La transformation du budget annexe de l'ex-Plateau du Lizon « zones d'activités » en un budget dénommé « activités économiques » a permis l'intégration des bâtiments notamment de Val de Bienne qui étaient assujettis à TVA. C'est près de 100 000 € de loyers (essentiellement) qui sont non plus au budget principal mais sont imputés désormais dans ce budget annexe ; alors que pour des raisons pratiques, l'annuité de la dette relative à ces bâtiments loués, est restée dans le budget principal.

3) Le budget annexe des ordures ménagères de l'ex-communauté de communes des Hautes Combes est désormais inscrit au budget principal. C'est donc une somme en dépense de 190 000 € qui est inscrite dans le nouveau budget (par ailleurs la recette figure à l'article 70611).

En second lieu, au-delà de l'évolution de sa structure à périmètre constant, le budget 2011 de la communauté de communes prend en compte les transferts de compétences. Par conséquent un certain nombre de crédits nouveaux se voient inscrits. Toutefois, en ce qui concerne l'équilibre budgétaire, ce transfert de compétence est compensé par l'attribution de compensation.

Au titre des compétences transférées, les médiathèques (à compter du 1^{er} juin 2011) de Saint Lupicin, Saint-Claude et Septmoncel impactent de manière importante le chapitre 011 du personnel pour un montant de 203 000 € environ.

Il en est de même de la dissolution du SMDT puisque le personnel de ce syndicat mixte se trouve être intégré dans le budget principal. Ce transfert de personnel est évalué à 70 000 €.

Du fait du transfert des médiathèques au 1^{er} juin 2011, la communauté de communes remboursera les 5/12 de l'attribution de compensation pour les trois communes concernées pour un montant de 192 000 € (article 62878).

Pour ce qui est de la dissolution du SMDT, le chapitre 011 (charges à caractère général) est impacté pour environ 63 000 €

Enfin, toujours au titre des transferts de compétences, l'article 6593 prend en compte les contributions versées au SDIS (930 476 €). L'adhésion de la communauté de communes au titre du SMAAHJ (article 6554) est comptabilisée pour 123 500 €.

En ce qui concerne les recettes, il convient de faire trois observations préalables, permettant de juger l'impact de la fusion :

- 1) Sur un plan strictement comptable, l'excédent de 2010 des trois ex-communautés de communes s'élève à 2 209 932 € (chapitre 002). Cette somme doit être relativisée puisqu'il n'est pas pris en compte les restes à réaliser et les restes à percevoir de l'exercice 2010 (habituellement le déficit de ces reports est déduit préalablement). Ce solde s'élève à 2 682 000 € (restes à réaliser 3 684 000 € ; restes à percevoir 1 002 000 €) ; il est financé par le FCTVA attendu à 570 000 € et l'excédent capitalisé (art 1068) pour 107 000 €. La solde de 2 005 000 € est à imputer sur l'excédent de fonctionnement, donc celui-ci réellement disponible après que les reports aient été comptabilisés aurait été de 204 000 €.

- 2) La dotation globale de fonctionnement

Les crédits inscrits au budget, notifiés par l'Etat s'élèvent à 2 749 000 € (articles 74124 et 74126) contre 2 278 330 € en 2010 soit une progression de 470 670 € conforme aux estimations qu'avait effectué le cabinet Klopfer.

Il convient de rappeler que la bonification consécutive à la fusion sera acquise en 2014 si les transferts de compétences s'élèvent à environ 1 800 000 € (à ce jour ils sont de 1 331 000 €).

-3) la fiscalité locale

3-1 : Les contributions au titre de l'ex-TP :

Celles-ci étaient en 2010 de 5 012 870 € pour les 3 ex-communautés de communes à laquelle il convient d'ajouter les contributions dont disposeraient les communes de l'ex-plateau du Lizon et de l'ex-Hautes Combes au titre de l'ex TP ; (la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude étant désormais à la FPU Fiscalité Professionnelle Unique) pour 974 343 € soit 5 987 213 €.

En 2011 elles sont de 6 378 425 € (soit une augmentation de 391 212 €) dont :

- a) 1 890 000 € au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- b) 2 049 433 € au titre des transferts de la taxe d'habitation du département et du foncier non bâti du département et de la région.
- c) 890 977 € au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- d) 117 395 € au titre de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER)
- e) 116 859 € au titre de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- f) 547 778 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR)
- g) 693 759 € au titre de différentes compensations

Les points a) et b) pourront évoluer selon des décisions du conseil communautaire.

Les points c), d) et e) évoluent en fonction de l'activité économique sur le territoire de la communauté de communes. Le conseil communautaire ne dispose d'aucun pouvoir de décision directe.

Les points f) et g) concernent les contributions forfaitaires dont l'évolution est a priori figée sauf disposition législative.

Il est à noter que cet accroissement se trouve absorbé (pour 396 792 € ; article 748311) du fait que des compensations de l'Etat, suite à la défaillance d'entreprises sont arrivées à échéance en 2010.

3-2 : La fiscalité des ménages

Outre les transferts effectués du fait de la suppression de la TP (cf point 3-1 (b) ci-dessus), il est proposé au conseil communautaire de reconduire purement et simplement la fiscalité des ménages qui avait été votée par les trois ex-communautés de communes en 2010 ; à savoir :

- Val de Bienne	:	502 384 €
- Plateau du Lizon	:	473 806 €
- Hautes Combes	:	<u>104 668 €</u>
TOTAL	:	1 080 858 €

En ce qui concerne l'investissement, cette section n'appelle pas de remarques particulières.

Sont inscrites toutes les opérations qui avaient été engagées par les trois ex-communautés de communes, et sans que cette énumération soit limitative :

- Opération cœur de villages
- 1^{ère} tranche des travaux au gymnase du Plateau du Lizon
- des travaux de l'immeuble 2, rue de Bonneville
- des travaux au centre nautique du Martinet
- des travaux sur les églises de La Rixouse et de Rogna
- des travaux pour l'antenne de la médiathèque communautaire à Viry

Les opérations nouvelles concernent notamment

- l'aménagement du sentier de la cascade du Moulin aux Bouchoux
- le sentier des arts
- l'aménagement de divers bâtiments
- un premier crédit de 200 000 € pour la maîtrise d'œuvre de l'ex Banque de France
- un premier crédit de 1 000 000 € pour la réalisation de la 2^{ème} tranche du stade Edouard Guillon à Molingés
- 300 000 € pour des fonds de concours aux communes membres.

Compte tenu des subventions attendues, l'emprunt nouveau prévisionnel que devra souscrire la communauté de communes s'élève à 2 411 874,00 €.

Il est fait appel à la section de fonctionnement au titre du virement (chapitre 021) pour 2 403 736,00 € complété par les amortissements pour un montant de 180 000 € (article 28088). Le financement est complété par le FCTVA (article 1022) pour 1 000 000 € ainsi que des subventions attendues.

Ainsi le budget primitif 2011 se présente comme suit (par chapitre en €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Chap 011 dépenses à caractère général	1 349 000,00	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	2 209 936,00
Chap 012 Frais de personnel	1 484 400,00	Chap 013 Atténuation des charges	2 000,00
Chap 014 Atténuation de produits	5 181 000,00	Chap 70 Produits domaniaux et recettes tarifaires	335 000,00
Chap 65 Autres charges courantes	3 578 000,00	Chap 73 Impôts et taxes	9 261 000,00
Chap 66 Charges financières	280 000,00	Chap 74 Dotations et participations	2 781 600,00
Chap 67 Charges exceptionnelles	2 000,00	Chap 75 Autres produits de gestion courante	15 000,00
Chap 68 Dotations aux amortissements et provisions	180 000,00	Chap 77 Produits exceptionnels	3 600,00
Chap 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	150 000,00		
Chap 023 Virement à la section d'investissement	2 403 736,00		
TOTAL	14 608 136,00		14 608 136,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chap 001 Déficit d'investissement reporté	107 739,00	Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 107 738,00
Chap 16 Remboursement d'emprunt	500 000,00	Chap 13 Subventions d'investissement	1 106 791,00
Chap 20 Subventions d'équipements	391 700,00	Chap 16 Emprunt	2 411 974,00
Chap 205 concessions et droits similaires	3 200,00	Chap 28 Amortissements des immobilisations corporelles	180 000,00
Chap 21 Immobilisations corporelles	2 963 000,00	Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	2 403 736,00
Chap 22	4 000,00		
Chap 23 Immobilisations en cours	3 240 600,00		
TOTAL	7 210 239,00	TOTAL	7 210 239,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	21 818 375,00	TOTAL GENERAL DES RECETTES	21 818 375,00

B) Les budgets annexes

1) Le budget annexe du SPANC (assujetti à TVA)

Par définition, il doit être équilibré.

Compte tenu des études à poursuivre pour le zonage d'assainissement de certaines communes qui n'en sont pas encore dotées, chiffrées à 50 000 €, il est prévu une avance du budget principal à hauteur de 41 500 €. Cette avance sera ajustée au montant de l'étude réelle dès lors que la consultation aura été faite et devra faire l'objet d'un remboursement sur 5 ans.

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de Fonctionnement	121 711,00 €
Dépenses d'investissement	6 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES	128 211,00 €
Recettes de Fonctionnement	121 711,00 €

Recettes d'investissement	6 500,00 €
TOTAL DES RECETTES	128 211,00 €

2) Le budget annexe des activités économiques (assujetti à TVA)

Comme il a été précisé ci-dessus les locations des bâtiments en provenance de l'ex-Val de Bienne bonifient de manière importante ce budget.

Au titre des investissements nouveaux, il est à noter la réalisation d'une tranche ferme aux « Emboinchats » (exMécaplast) et de continuer les acquisitions à Chambouilles à Molinges avec la réalisation de 2 études : l'une environnementale et l'autre de commercialisation (étude qui sera étendue sur l'ensemble des zones de la communauté de communes)

Compte tenu des subventions attendues, il est prévu un emprunt de 856 849 €, auquel s'ajoute une participation au budget principal de 135 899 €. Toutefois ce budget doit être équilibré ; cependant des travaux ou acquisitions doivent précéder la location ou la vente de ce patrimoine. La communauté de communes est actuellement dans une phase de préfinancement (Mécaplast, Chambouilles, par exemple) ; ce qui justifie cette contribution

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de Fonctionnement	281 899,00 €
Dépenses d'investissement	1 842 649,00 €
TOTAL DES DEPENSES	2 124 548,00 €
Recettes de Fonctionnement	281 899,99 €
Recettes d'investissement	1 842 649,00 €
TOTAL DES RECETTES	2 124 548,99 €

3) Le budget annexe du lotissement « les Orchidées »

Il s'agit d'une présentation tout à fait temporaire.

Une décision modificative sera présentée au conseil communautaire dans les prochaines semaines permettant de rétrocéder les réseaux et la chaudière collective à la commune d'Avignon les Saint-Claude, et ainsi de récupérer une partie de la TVA déboursée.

Un bilan de ce budget sera établi à cette occasion.

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de Fonctionnement	3 000,00 €
Dépenses d'investissement	696 736,00 €
TOTAL DES DEPENSES	699 736,00 €
Recettes de Fonctionnement	3 000,00 €
Recettes d'investissement	696 736,00 €
TOTAL DES RECETTES	699 736,00 €

M. Raymond Chevassu se pose la question de savoir ce que vont devenir les EDAT mais aussi de savoir si l'ensemble du conseil communautaire a bien connaissance du projet d'aménagement de la 2ème tranche du stade Edouard Guillon à Molinges.

M. Le Président précise qu'en ce qui concerne les EDAT, il ne doit, a priori, y avoir aucune inquiétude quant à leur devenir ; même s'il est vrai que le Conseil général a demandé un audit des finances ; adopté , à l'unanimité par les conseillers généraux.

En ce qui concerne la consistance des travaux de la 2^{ème} tranche du stade Edouard Guillon, il est connu et a été débattu. Toutefois il convient que les conseillers communautaires s'approprient l'ensemble des dossiers qui viennent des trois ex-communautés de communes. Il en est de même pour l'opération « cœur de villages », de la rénovation du site des « Emboinchats », du Gymnase du Plateau du Lizon.

Par ailleurs, une même délibération de ce jour, explicite quelle est la consistance des travaux faits au stade Edouard Guillon à Molinges. Il est rappelé toutefois que le club Jura Sud Foot est le 2^{ème} club de Franche Comté. Les effectifs comptabilisent de nombreux jeunes. La communauté de communes de Jura Sud est, elle aussi concernée, par le fonds de concours qu'elle apporte.

M. Jérôme Fortier se pose la question de la gestion de cet équipement : est ce que le public, notamment des jeunes va être concerné ?

M. le Président précise que 40% des licenciés sont de Saint-Claude en provenance en grand nombre de quartiers les plus défavorisés ; ceci, consécutivement, à la fusion du club Jura Sud Foot avec le club de Saint-Claude. Par ailleurs, le club compte 17 équipes jeunes. Celui-ci mène aussi une politique active en direction de l'éducation nationale.

M. Jean Yves Comby souhaiterait qu'un effort soit fait pour qu'une communication soit meilleure pour connaître les projets des autres territoires : ne conviendrait-il pas de réaliser des dossiers spécifiques ?

Avant de mettre aux voix, M. Chevassu précise qu'il s'abstiendra sur ce dossier compte tenu de l'imprécision des données qui existent, notamment en matière de fiscalité locale mais aussi de dotations de l'Etat ; et aussi qu'il votera contre de par le pouvoir qu'il détient de la part de Jean Louis Millet

Le conseil communautaire approuve à 53 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le budget primitif 2011 de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

5-5 Budget spécial de l'Atelier des savoir-faire – Budget primitif 2011 : adoption

Il convient de rappeler que l'Atelier des savoir-faire est placé sous forme de régie à autonomie financière. Il ne dispose donc pas de personnalité morale. Il appartient donc au conseil communautaire d'approuver son budget.

Le budget 2011 se place dans la continuité des budgets précédents.

Les charges à caractère général passent de 140 625,55 € (compte administratif 2010) à 147 060 €. Ce chapitre incorpore 6 000 € de dépenses qui précédemment étaient affectées à l'entretien des bâtiments de l'Atelier des savoir-faire et pris sur le budget principal. Il convient de disposer d'un budget réel et par conséquent de transférer ces dépenses qui justifient la totalité de l'augmentation du crédit.

Par ailleurs, les frais de personnel sont en nette évolution, passant de 87 454 ,64 € (au compte administratif 2010) à 119 900,00 €. Cette augmentation est due, essentiellement au recrutement d'un agent de catégorie C pour permettre l'accueil mais aussi l'animation de stages.

Les autres chapitres de la section de fonctionnement n'appellent pas de remarques particulières.

Le montant inscrit en dépenses de fonctionnement s'élève à 284 821,00 € (au compte administratif 2010 234 063,49€).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les participations de la Région sont évaluées à 45 000€, les redevances des droits et des services à caractère culturel ainsi que les autres prestations à 44 000 €, la vente des marchandises à 28 500 €. Ces recettes sont estimées à leur juste valeur. Dans ces conditions, la participation du budget principal pour équilibrer le budget de l'Atelier des savoir-faire est prévue à 157 816 € (contre 180 000 € au CA 2010). Celle-ci sera amenée à être reconsidérée à la baisse, en fonction des recettes réellement perçues au titre des redevances et droits des services à caractère culturel ainsi que des autres prestations de services.

La communauté de communes versera en trois acomptes sa participation : 60 000 € déjà versés, 60 000 € au 1^{er} juillet 2011, la soulte nécessaire, compte tenu du correctif tel qu'il a été précisé ci-dessus, sera versée durant le mois de décembre.

Il est à noter, qu'il est inscrit au budget primitif 2011, un excédent de fonctionnement de 24 545,00 €. Ce qui signifie que mécaniquement la subvention réelle en 2011 de la communauté de communes était de 180 000 € - 24 545,00 € soit 155 455,00€. Cette régie à autonomie financière n'a pas vocation à faire des excédents de clôture ; c'est la raison pour laquelle l'ajustement de la contribution du budget principal sera fait en fin d'année.

En ce qui concerne l'investissement, celui-ci s'équilibre à 31 015,00 €.

Les dépenses n'appellent pas de remarques particulières.

Leur financement provient essentiellement de la section de fonctionnement (au titre des dotations aux amortissements pour 9 600,00 € et au titre du virement pour 6 130,00 €) étant précisé que, par ailleurs, il a été affecté au titre du résultat 2010 un somme de 24 545,00€.

M. Philippe Passot précise que l'Atelier des savoir-faire, outre ses dimensions culturelles et touristiques, a un impact économique extrêmement important. Il permet à des artisans d'échanger entre eux mais aussi d'être un lieu de ressources important.

Par ailleurs il s'agit là d'un dossier ultérieur, l'Atelier des savoir-faire est reconnu non seulement par la Région Franche Comté mais aussi par la Région Rhône Alpes ; ce qui est tout à fait remarquable.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget spécial de l'Atelier des savoir-faire, et le budget primitif 2011.

5-6 Impôts locaux 2010, détermination du taux de CFE et du produit attendu des taxes d'habitation et foncières.

La fusion des trois Communautés de Communes d'une part, et la mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle d'autre part, modifie profondément le paysage de la fiscalité locale directe.

En effet, précédemment les trois Communautés de Communes avaient des régimes fiscaux différents, Val de Bienne était à la fiscalité professionnelle unique (FPU) avec des impôts ménages en complément, alors que les Communautés de Communes du Plateau du Lizon et des Hautes Combes disposaient d'une fiscalité additionnelle, c'est-à-dire que les taux des impôts de la Communauté de Communes venaient en complément des impôts communaux, de plus, en matière de taxe professionnelle, elles disposaient de taxes professionnelles de zones.

L'année 2010 a été une année de transition, désormais la nouvelle Communauté de Communes est à la FPU, avec une fiscalité additionnelle en terme d'impôts ménages ; fiscalité additionnelle qui d'ailleurs est devenue obligatoire du fait de la suppression de l'ex-TPU, puisque entre autre, la Communauté de Communes bénéficie maintenant de la TH du Département, et du FNB du Département et de la Région.

Sans développer plus avant les transformations de cette fiscalité, il convient de rappeler la fiscalité ménages des trois Communautés de Communes votée précédemment (sont ajoutées au tableau joint à titre de comparaison, les bases 2011 de la Communautés de Communes Haut-Jura Saint-Claude). Il est à noter à ce sujet que l'ensemble des bases a été revalorisé par la loi de finances pour 2011 de 2 % (entre 2011 et 2010).

La différence entre le taux de variation entre 2010 et 2011, moins les 2 % de revalorisation, constitue en quelque sorte l'enrichissement de la Communauté de Communes en matière d'impôts ménages.

Le 2^{ème} tableau (état 1259 de 2011) fait apparaître, outre les bases d'impositions prévisionnelles 2011 citées dans le 1^{er} tableau, les taux moyens pondérés des communes membres, de l'année 2010 qui constituent pour la communauté de communes qui est considérée pour la 1^{ère} année à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), les taux de référence.

Il est proposé au conseil communautaire, tel que le budget a été voté de :

- reconduire le produit fiscal voté par les trois ex-communautés de communes en 2010 à savoir 1 080 858 €

Dans ces conditions le coefficient multiplicateur (colonne 7) est de 0.118263 conduisant à un taux de taxe d'habitation de 1.66 %, à un taux de foncier bâti à 3.38 % et de foncier non bâti à 5.04 %. Ainsi le taux de Taxe d'habitation sera de 12.17 %, le taux du foncier bâti de 3.38 %, le taux du foncier non bâti de 6.77 % ; conduisant à un total fiscal attendu de 3 131 146 € (incluant les transferts en provenance du Département et de la Région en matière de taxe d'habitation et de foncier non bâti).

Par ailleurs, il convient de délibérer en matière de Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Le taux d'imposition de référence en 2010 est de 22.02 %. Le conseil communautaire ne dispose d'aucune latitude concernant le vote de ce taux puisque la communauté de communes ne peut pas pratiquer la majoration spéciale du taux de CFE.

Par conséquent, le produit de la CFE est de 1 970 824 €.

Le conseil communautaire a la possibilité de voter une durée de lissage des taux de la CFE puisque ceux-ci vont de 17 % à 24 % ; le taux moyen étant de 22 %. La durée minimum de lissage est de 3 ans et le maximum de 12 ans.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une durée intermédiaire de 10 ans

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de :

- fixer le produit attendu des taxes d'habitation et foncières à 1 080 858 €
- dire que la durée de lissage du taux de la CFE est de 10 ans.

5-7 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : adoption des taux

Le Conseil syndical du syndicat intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Haut-Jura a délibéré en octobre 2010 pour renoncer aux zones à taux réduit. Désormais un seul taux est applicable.

Toutefois, les communes rattachées à Saint-Claude de Cinquétral, Valfin, Ranchette, Chaumont, Chevy se voient encore affectées d'un taux réduit à titre exceptionnel pour 2011.

Dans ces conditions les bases d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élevant à :

Pour le taux plein	14 312 767 €
Pour le taux réduit	724 307 €

le produit attendu étant de 1 770 000 €, il convient de fixer :

Le taux plein	à 11,89 %
Le taux réduit	à 9,51 %

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve :

Le taux plein	à 11,89 %
Le taux réduit	à 9,51 %

5-8 Associations – Subventions 2011

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les subventions suivantes ; étant précisé qu'il est fait une différence entre celles à caractère général et celles à caractère touristique.

Les subventions à caractère touristique permettent de financer des manifestations qui génèrent un certain nombre de nuitées. Elles seront appelées à être transférées au futur office de tourisme qui pourra d'ailleurs conventionner sous forme de prestations de services ou en fonction d'actions de promotion de territoire.

Il est inscrit au budget (article 6574) un crédit de 110 000 €

1) Subventions à caractère général

ADIL	: 1 600 €
Diamantaires et lapidaires	: 70 €
Confrérie des Maîtres pipiers	: 300 €
Froid dehors / Chaud dedans	: 300 € (à titre exceptionnel et transitoire pour 2011, il appartiendra aux communes de subventionner en 2012)
Association « le relais »	: 500 € (à titre exceptionnel et transitoire pour 2011, il appartiendra aux communes de subventionner en 2012)

2) Evènements touristiques ou autre subvention touristique

Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude	: 60 000 € (pour le 8/12e de l'année 2011)
La Forestière	: 3 000 €
ASHJ Lajoux (rubatée verte 2011)	: 500 €
Union sportive (festival AZIMUT)	: 3 000 €
Entente sportive des 7 monts (Trail)	: 600 €
Tour du Jura Cycliste 2011	: 6 000 €

Dans ces conditions, le crédit disponible s'élèverait désormais à 34 130 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve ces propositions.

6 SPORTS

6-1 Gymnase du Plateau – Réhabilitation – Demande de subventions

Les équipements du bâtiment principal (1985) ont vieilli, et leur efficacité est moindre. De plus, la grêle a endommagé de nombreux panneaux solaires en 2008.

Conscients de la qualité du bâtiment, et soucieux de s'inscrire à la fois dans la politique d'économie d'énergie initiée par leurs prédécesseurs et dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement, les élus intercommunaux ont entrepris une vaste réflexion visant à améliorer ses performances. Ils entendent faire porter leurs efforts sur deux aspects : l'amélioration de l'isolation, et celle du procédé de stockage et restitution de la chaleur.

L'étude du thermicien Danjou a mis en lumière dès 2008 certains ponts thermiques à résorber impérativement. L'étude de faisabilité du cabinet d'études Enerpol (2009) a préconisé les différentes options de réhabilitation qui s'offraient à la collectivité pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.

L'architecte Jean Michel Jacquier a été missionné pour conduire le projet de réhabilitation du bâtiment. Par ailleurs, le SIDEC a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage (passation des marchés, assistance technique).

Dans cette optique, une première tranche ferme doit faire l'objet d'un démarrage de travaux dès le printemps 2011. Il s'agit de la mise aux normes électriques et de la rénovation des capteurs solaires à air et de l'accessibilité handicapés.

Une seconde tranche, consistera à revoir l'isolation et le chauffage du bâtiment.

Dans ces conditions la dépense pourrait s'établir ainsi :

Dépenses	: 1 114 700 € TTC
- 1 ^{ère} tranche	: 422 200 €
- 2 ^{ème} tranche	: 692 500 €

Le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

FCTVA	: 172 355 €
Subvention ADEME (Effilogis-phase travaux) escomptée	: 150 000 €
Subvention EDAT (Conseil général)	: 199 470 €
Subvention DGE 2007 (30% de 271 986€) acquise	: 81 605 €
Subvention DETR 2011 (30% de la 2 ^{ème} tranche HT)	: 173 700 €
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	: 337 570 €
TOTAL	: 1 114 700 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- approuver le plan de rénovation du gymnase du Plateau du Lizon s'élevant à 1 114 700 € TTC avec une 1^{ère} tranche de 422 200 € TTC et une 2^{ème} tranche à 692 500 € TTC

- solliciter les subventions au titre de l'ADEME pour 150 000 €, des EDAT pour 199 470 €, de la DETR pour 173 700 €.

- s'engager à assurer le financement complémentaire de cette opération
- lancer les consultations pour la réalisation de la 1^{ère} tranche
- autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

6-2 Complexe école football stade Edouard Guillon à Molinges : Approbation de la 2^{ème} tranche – Demandes de subventions

Par délibération du 14 octobre 2009, le conseil communautaire de l'ex-communauté de communes de Val de Biemme avait approuvé la 2^{ème} tranche du stade Edouard Guillon à Molinges dont le montant s'élevait à 2 254 100 € HT soit 2 695 900 € TTC.

Cette 2^{ème} tranche inclut la rénovation des vestiaires existants, la construction de nouveaux vestiaires, la création des parkings et voiries extérieures ainsi qu'une tribune de 300 places et la réalisation d'un 2^{ème} terrain synthétique avec son éclairage ; le but étant d'obtenir le classement en catégorie C de ce centre sportif ; ceci au regard de la fédération française de football pour que l'équipe 1^{ère} de Jura Sud Football puisse y jouer en position de replis lorsque le terrain de Moirans est impraticable pour des raisons climatiques.

De plus le dimensionnement de l'ensemble de ces équipements (2 terrains synthétiques) s'impose du fait de l'extension du club avec l'accueil de nombreux jeunes qui y sont licenciés.

Il est à noter que ce club mène, outre une politique sportive de haut niveau, une politique à destination des scolaires mais aussi des jeunes de certains quartiers dits défavorisés de Saint-Claude.

Depuis lors, ce dossier a connu quelques évolutions, notamment par la mise en œuvre du gros œuvre d'un club house pour lequel le club de Jura Sud Foot s'engage à finir les aménagements intérieurs.

Désormais le coût de cet équipement s'élève à 2 667 000 € HT soit 3 189 732 € TTC ; se décomposant comme suit :

- 2 ^{ème} synthétique et son éclairage :	808 960 € HT hors option
- nouveaux vestiaires :	860 052 € HT
- parking de service des nouveaux vestiaires:	153 861 € HT
- rénovation des anciens vestiaires :	139 111 € HT

- parkings et voiries :	166 930 € HT
- club house :	45 899 € HT
- tribunes :	66 075 € HT
- honoraires /MOE:	367 564 € HT
- imprévus :	58 548 € HT
	2 667 000 € HT

A ce jour, les subventions et participations certaines sont les suivantes :

- Conseil général (au titre des EDAT) : 455 328 €
- Communauté de communes Jura-Sud: 30 000 €
- Commune de Molinges : 40 000 €
- Commune de Chassal : 30 000 €
- Conseil régional : 50 000 € (2^{ème} synthétique)

IL convient de compléter ce plan de financement par des subventions de l'Etat (au titre du CNDS et de la DETR), des instances en matière de football (ligue et fédération), et par un complément de subvention du conseil régional (au titre du Pays).

Dans ces conditions, le financement prévisionnel serait le suivant :

- Dépenses :	3 189 732 €
- Recettes :	
- FCTVA :	493 834 €
- Subventions :	
- Conseil général (EDAT) :	455 000 €
- Instances Football (Ligue et fédération) :	100 000 €
- Communauté de communes de Jura Sud :	30 000 €
- Commune de Molinges :	40 000 €
- Commune de Chassal :	30 000 €
- Etat (CNDS) :	400 000 €
- Etat (DETR) :	300 000 € *
- Conseil régional (politique sportive) :	50 000 €
- Conseil régional (contrat de Pays) :	100 000 €
	TOTAL : 1 505 000 €
- Autofinancement (fonds propres ou emprunt) :	1 190 898 €

* possibilité au taux de 40 % soit 1 066 800 € mais plafonnement des aides à 80 %

Il est précisé qu'il s'agit là d'un plan prévisionnel, le conseil régional doit encore se prononcer au titre du Pays. En ce qui concerne la DETR, la décision devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2011 et pour le CNDS à l'automne.

Compte tenu des délais de consultation et des décisions en matière de subventions, il est inscrit au budget primitif 2011 un crédit de 1 000 000€ (avec aucune recette en face). Par contre, bien évidemment, le conseil communautaire s'engage à inscrire l'ensemble des crédits nécessaires pour mener à bien cette opération ; et ceci en fonction des subventions qui pourraient être obtenues.

Dans ces conditions, les consultations d'entreprises pourraient être lancées dans les prochaines semaines et les marchés signés dans le courant de l'été.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve ces propositions.

Départ de M. Philippe Gotteland qui donne pouvoir à M. Jean Pierre Jacquemin

7 ECONOMIE

7-1 OCMACS : approbation de la tranche 3

Des pourparlers ont été entrepris depuis plusieurs mois avec d'une part l'Union des Commerçants Indépendants et d'autre part par la DIRRECTE (Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi) pour définir les actions qui pourraient être incluses dans une tranche 3 de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services (OCMACS) financées

par l'Etat au titre des fonds FISAC, par le Conseil général ainsi que par les Chambres consulaires et la communauté de communes

Bien entendu des financements sont attendus des maîtres d'ouvrage que sont les communes, les entreprises ainsi que l'UCI.

La tranche 3 qui devrait avoir une durée courte du fait de la mise en œuvre de la communauté de communes, concerne d'une manière quasi exclusive l'ex-communauté de communes de Val de Bienne ; en effet, il n'a pas été possible, compte tenu des règles de ces opérations groupées de l'étendre à l'ensemble du territoire de Haut-Jura Saint-Claude (une étude préalable de l'appareil commercial et artisanal du territoire étant nécessaire).

Cependant les motivations de la mise en œuvre de cet OCMACS prennent en compte la fusion des communautés de communes.

Le programme, tel qu'il vous est proposé comprend dix fiches projets :

- Fiche projet n°1 : Il s'agit de l'animation de l'OCM. Un agent de la communauté de communes sera affecté à mi-temps à cette animation. ; étant précisé qu'il sera secondé par Transprest qui a déjà œuvré pour les deux premières tranches.
- Fiche projet n°2 : Il s'agit de diagnostics préalables à l'étude des dossiers d'aides directes. Les règles de l'OCMACS précisent qu'avant d'accorder toutes aides directes à des artisans ou commerçants, il convient qu'une étude soit faite par les Chambres consulaires pour connaître la fiabilité de ces entreprises tant en ce qui concerne leur structure financière que le marché dans lequel ces entreprises interviennent.
- Fiche projet n° 3 : Démarche de progrès. Il s'agit d'actions qui sont entreprises par les Chambres consulaires (chambre de commerce et d'industries et chambre des métiers et de l'artisanat). Cette démarche de qualité a pour but d'aider les entreprises à faire face à leurs problèmes de transmission et d'adaptation ou à des problèmes de diversité de leur offre ainsi que de concurrence.
- Fiche projet n° 4 : Communication et animations commerciales. Cette action concerne essentiellement de la communication en vue de retenir une dynamique commerciale et de développer la zone de chalandise, d'améliorer l'image du commerce auprès de ses consommateurs par la suppression de cellules vides. Elle sera sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes. Elle se fait avec la participation de l'UCI qui prévoit à ce titre une fête des enfants (ayant pour but de rapprocher l'UCI des associations sportives et ludiques ; ceci au moment de la rentrée scolaire). Une fête de l'hiver sera mise en œuvre par l'ouverture de la rue du Pré en espace piéton pendant un week-end au moment des fêtes de fin d'année. Et une journée soldes sera programmée à la salle des fêtes de Saint-Claude.
- Fiche projet n° 5 : Etude d'évaluation de l'impact de trois tranches de l'OCMACS. Cette 3^{ème} tranche étant la dernière, il convient de faire une étude d'impact des actions qui auront été menées au titre de ces trois tranches.
- Fiche projet n° 6 : Etude de faisabilité et de définition requalification du cœur de ville à Saint-Claude. Il s'agit pour la commune de Saint-Claude de faire une étude sur la requalification du cœur de ville, de proposer des scénarii d'aménagements de ses voiries. Sont concernées la rue du marché, la rue mercière, la rue de la Poyat et la rue du pré.
- Fiche projet n° 7 : Opération de modernisation de l'appareil commercial et artisanal. Afin de moderniser l'appareil commercial et artisanal de la communauté de communes (certaines actions concernent tous les commerçants de la communauté de communes qui veulent rénover leurs locaux) il est possible d'accorder des aides directes. La mise en sécurité des locaux professionnels et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite peuvent être aussi éligibles à ce titre.
- Fiche action n° 8 : Signalétique. La communauté de communes fait partie du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Des règles de signalétique strictes s'imposent sur l'ensemble du territoire. Il convient de mettre aux normes cette signalétique commerciale mais aussi de créer une signalétique rénovée de la ville de Saint-Claude qui au fil du temps est devenu peu lisible. Cette action ne concerne que les commerces artisanaux et les services présents sur la commune de Saint-Claude. Bien entendu cette signalétique devra être conforme à la charte graphique du PNR.
- Fiche action n° 9 : Achat de cellules vides. Il convient afin de ranimer le centre ville et d'éviter les vitrines « blanches » que la commune de Saint-Claude achète un certain nombre de cellules vides pour y créer des cellules commerciales relais permettant ainsi notamment l'implantation de nouveaux commerçants ou artisans sur des métiers actuellement non exploités.
- Fiche projet n° 10 : Aménagement de liaisons piétonnes en centre ville de Saint-Claude. Il existe un certain nombre de passages piétonniers qui desservent d'un côté la rue du Pré et des rues adjacentes qui bénéficient de places de parking. Quatre passages ont été identifiés : le passage des quatre vingt, de la rue Henri Michaud, du passage du chéneau et du passage des variétés.

Le coût et le financement de ces actions sont récapitulés dans l'annexe jointe.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- accepter ce programme d'actions
- solliciter les aides du FISAC, du Conseil général,
- autoriser le président à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des partenaires,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette tranche 3 de l'OCMACS qui devrait se dérouler sur deux ans voire trois années.

7-2 Zone d'activités de « Chambouilles » à Molinges : demande de subventions

La zone de Chambouilles à Molinges a été divisée en trois secteurs bien que cette notion de zone n'ait pas de valeur juridique (il n'est pas constitué de ZAC ou de lotissement ou tout autre procédure juridique d'aménagement).

La première partie a déjà été aménagée et accueille les établissements Novassu et GR Marquage. Il reste à acquérir en zone 2 NAy environ 30 000m² et en zone ND environ 8 000m².

Il convient donc de procéder à une acquisition de l'ensemble des ces terrains ; un mandat a été donné depuis le début de l'opération au SIDEC pour y procéder.

Par ailleurs, dès lors que nous envisageons l'achat de l'ensemble des terrains, cette zone étant inscrite à « Région Franche Comté - Pays du Haut-Jura Saint-Claude », il convient de procéder à des études préalables. Celles-ci sont au nombre de deux : l'une concerne l'environnement et l'autre la commercialisation.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des acquisitions est fixé à 170 000 € et celui des études à 80 000 € HT. L'ensemble des crédits est inscrit au budget de l'exercice 2011 de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

M. Raymond Chevassu, conseiller communautaire pose la question du devenir des « Pays » puisque de par la loi portant réforme des collectivités territoriales, ceux-ci sont supprimés. Le Président précise que les contrats en cours, ce qui est le cas du contrat « Pays du Haut-Jura » passé avec le Conseil régional de Franche Comté, perdurent jusqu'à leur échéance. Ce contrat est prévu jusqu'en 2013.

A l'unanimité le conseil communautaire décide de :

- s'engager dans le processus de fin des acquisitions,
- réaliser les études sollicitées par le Conseil régional,
- demander les aides de la Région au titre du « contrat de Pays » pour cette opération au taux de 15 %, soit 37 500 €,
- d'assurer l'autofinancement de cette opération par emprunt ou sur fonds propres.

7-3 : Budget annexe des activités économiques – Rénovation du site « les Emboinchats » à Saint Lupicin – Approbation du projet – Demande de subventions

La « friche » industrielle Mecaplast (ancienne usine de plasturgie), située en ZI Est de Saint-Lupicin était à vendre depuis un certain nombre d'années (l'exploitation s'est faite jusqu'en 2006).

Le gouvernement a débloqué dans le cadre du plan de relance 2009, au titre de l'immobilier d'entreprises dans le Haut-Jura, une enveloppe de 300 000 €.

Il s'est donc présenté l'opportunité d'acquérir cette entreprise édifée sur un terrain de 18 000m² et comportant 9 000m² de bâtiments.

La Communauté de communes du Plateau du Lizon a acquis l'ensemble de l'usine Mecaplast en juin 2010 pour la somme de 500 000 € en bénéficiant donc de l'aide au titre du plan de relance de 300 000 €.

A partir de ce bâtiment, il a été entrepris une démarche de réhabilitation visant en un découpage du site à la demande pour mettre à disposition des locaux à des entreprises artisanales et/ou industrielles.

Il s'agit schématiquement de :

- la division de cellules en surfaces et à vocation (stockage, ateliers, bureaux) variables. Le permis de construire prévoit la mise en œuvre de 10 cellules.
- l'aménée individuelle des réseaux dans chaque cellule (électricité, eau potable, eaux usées, telecom, gaz, fibre optique).
- la création de locaux de bureaux, sanitaires, vestiaires et sociaux pour chaque cellule.

Pour ces deux derniers points, et c'est l'objet notamment de la présente délibération, il est prévu d'ores et déjà d'aménager 5 cellules (U1, U2, U3, U6, U7) dont une partie en tranche ferme (U1 et U3) et trois autres parties en tranches conditionnelles. La modularité des cellules pour arriver aux 10 cellules ou à un regroupement de celles-ci nécessitera des travaux complémentaires ou des moins-values.

Une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage puis de convention de mandat a été signée avec la SOCAD afin que cette société accompagne la communauté de communes dans le projet (rencontre de prospects, rédaction des programmes, réalisation des simulations financières, interface avec le maître d'œuvre).

Le maître d'œuvre architecte Alain Just à Lons le Saunier a présenté son Avant Projet Détaillé que le Conseil communautaire du Plateau du Lizon a validé le 15 décembre 2010.

A été réalisée une première phase de travaux (DCE1) consistant à la réalisation des réseaux secs et humides pour un montant de 170 000 € HT environ de travaux. Une seconde phase (DCE2) concernant le raccordement électrique du site au transformateur EDF est en cours pour un montant prévu de 31 700 € HT.

Il convient d'approuver le projet de réhabilitation qui comprend les phases des DCE1, DCE2, mais aussi l'acquisition déjà réalisée pour 500 000 € et un certain nombre d'études préalables.

Cet avant-projet s'élève à 1 844 000 € HT environ (en hausse de 17,45 % par rapport à l'avant-projet détaillé tel qu'adopté par le conseil communautaire de l'ex-Plateau du Lizon le 15 décembre 2010).

Il est à noter que cet avant-projet de 1 844 000 € ne comprend pas les travaux d'aménagement des abords, l'aménagement des bureaux existants (environ 450m²), ainsi que la partie de l'usine située en sous-sol.

La phase DCE3 comprend une tranche ferme pour 517 000 € dont 304 200 € HT de travaux et trois tranches conditionnelles.

La consultation portera simultanément sur la tranche ferme et sur les trois tranches conditionnelles consistant en l'aménagement des cellules U2, U6 et U7 (en fonction des demandes). Les entreprises qui seront retenues seront liées pour 4 ans (c'est-à-dire que les tranches conditionnelles pourront se faire dans ce laps de temps). Comme précisé ci-dessus, ces cellules U2, U6 et U7 pourront être soit divisées soit regroupées en fonction des demandes moyennant des avenants aux marchés.

Ces 3 tranches conditionnelles sont évaluées à 168 000 €, 130 000 € et 327 000 €, dont respectivement 141 800 €, 109 900 € et 276 200 € de travaux (faisant l'objet de la consultation).

Cette opération est inscrite au titre des EDAT pour un montant de 227 000 €.

Outre la subvention du FNADT déjà accordée pour l'acquisition, il est proposé au conseil communautaire de solliciter la subvention de la Région Franche Comté au titre du « contrat de Pays » pour un montant de 125 000 €.

Il appartiendra à la communauté de communes d'assurer l'autofinancement de cette opération qui devrait être financée à terme par le montant des loyers encaissés.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- approuver le nouveau montant de l'opération de rénovation des « Emboinchats » (y compris l'acquisition) s'élevant à 1 844 000 € HT,
- autoriser le Président et par délégation le Directeur général délégué de la SOCAD à lancer la consultation pour mettre en œuvre les travaux (9 lots) de la tranche ferme évaluée à 304 200 € HT ainsi que les tranches conditionnelles 1,2 et 3 d'un montant respectivement de 141 800 €, 109 900 € et 276 200 € soit un total de 832 100 € (valeur avril 2011),
- solliciter la confirmation de la subvention du Conseil général au titre des EDAT pour 227 000 €,
- solliciter une aide de la Région Franche Comté au titre du « contrat de Pays » à hauteur de 125 000 €,
- dire que le complément de financement de l'opération sera inscrit aux budgets successifs de la communauté de communes ; étant précisé qu'au BP 2011 est inscrit une somme de 620 000 € (partie du DCE1, le DCE2 et la tranche ferme),
- approuver dans ces conditions le plan de financement tel qu'établi ci-après :

Dépenses :

Acquisitions	:	500 000 €	(réalisées en 2009)
DCE1	:	169 000 €	(réalisé en 2010 pour 104 000 € le solde reporté en en 2011)
DCE2	:	32 000 €	(inscrit en 2011)
Tranche ferme	:	517 000 €	(inscrit en 2011)
Tranche Conditionnelle 1	:	168 000 €	
Tranche Conditionnelle 2	:	130 000 €	
Tranche conditionnelle 3	:	328 000 €	
TOTAL	:	1 844 000 €	

Recettes :

FNADT (acquisition)	:	300 000 €
Conseil général (EDAT attendus)	:	227 000 €
Conseil régional (Contrat de Pays sollicité)	:	125 000 € (15% des travaux DCE3)
Autofinancement (emprunt ou fonds propres)	:	1 192 000 €

TOTAL : 1 844 000 €

7-4 Atelier des savoir-faire – Approbation du plan d’actions pour 2011

Le plan d'actions de l'Atelier des Savoir-faire est inscrit dans la programmation du Parc Naturel Régional du Haut-Jura 2011,

Le financement est le suivant :

Dépenses :	
- pôle économique :	17 000 € TTC
(Atelier expérimental de création)	
(Journées techniques)	
(Formation action commercialisation)	
- pôle touristique	
(Planning de démonstration)	4 000 € TTC
- pôle culturel de formation	
(Programme de stages créatifs)	4 000 € TTC
TOTAL	25 000 € TTC

Recettes :	
- Région Franche Comté	10 000 € TTC
- Région Rhône Alpes	5 000 € TTC
- Autofinancement	10 000 € TTC
TOTAL	25 000 € TTC

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de:

- approuver le projet et le plan de financement prévisionnel du plan d'actions 2011.
- solliciter de la Région Franche-Comté l'attribution d'une subvention au taux de 40 % pour les opérations de l'Atelier des Savoir-Faire, au titre de la programmation du Parc naturel régional du Haut-Jura 2011,
- solliciter de la Région Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention au taux de 20% pour les opérations de l'Atelier des Savoir-Faire, au titre de la programmation du Parc naturel régional du Haut-Jura 2011,
- s'engager à assurer le solde non couvert par d'éventuelles subventions par l'inscription des crédits complémentaires au budget,
- autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

7-5 Budget annexe des « Activités économiques » - Atelier des savoir-faire – Résidence d'artisans – Demande de subventions

Les professionnels des métiers d'art sont fortement représentés dans le Haut-Jura et participent au développement économique et à l'identité du territoire. Cependant, les débutants ont des difficultés à lancer leur activité et à vivre de leur métier : ayant une faiblesse de trésorerie et de clientèle, le premier frein est en général de pouvoir assumer la charge de locaux.

Dans un second temps, leur difficulté est aussi de trouver des lieux de commercialisation.

L'atelier des savoir-faire a pleinement vocation à accueillir ces artisans d'art déjà impliqués dans le fonctionnement au travers des démonstrations. De plus, plusieurs d'entre eux cherchent des locaux pour s'établir.

Le projet de résidence d'artisans placé au sous-sol de l'Atelier des savoir-faire vise donc le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire du Haut-Jura. Il apporterait un soutien fort à des porteurs de projet en leur proposant une solution d'hébergement dans des locaux adaptés dans un lieu de valorisation des savoir-faire bien identifié.

La spécificité de l'Atelier des savoir-faire est aussi de proposer un lieu d'exposition et de commercialisation de ses produits. Les artisans bénéficieraient également de la communication réalisée.

Par ailleurs, les ateliers de la résidence d'artisans étant ouverts au public de manière ponctuelle, ils apporteraient une plus value importante à l'attractivité du site et à la valorisation des métiers d'art.

Un premier comité de pilotage s'est déjà réuni et a fixé le cahier des charges des travaux nécessaires à la réalisation de deux ateliers de respectivement 42 et 84 mètres carrés avec deux espaces de stockage de 10 m² en sus. L'estimation fait état d'un montant de travaux de 120 000 € HT qui est inscrit au BP 2011.

Il convient d'adresser un dossier de demande au Conseil général du Jura au titre de l'Engagement Départemental pour l'Aménagement du Territoire (E.D.A.T.) pour un financement à hauteur de 15 % de l'estimation soit 18000 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- faire inscrire les subventions du Conseil Général au titre des EDAT à hauteur de 18 000 €
- solliciter une subvention de 18 000 € du Contrat de Pays du Haut Jura (2008-2013)
- s'engager à assurer le financement complémentaire de cette opération soit 84 000 € sur fonds propres
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

8 CULTURE

8-1 Transfert de compétence en matière de médiathèque : modalités

Les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude prévoient la réalisation d'une médiathèque en réseau (une tête de réseau et 4 antennes : Saint Lupicin, Viry, Septmoncel et Molinges) ainsi que des dépôts de livres...

L'ex-communauté de communes du Plateau du Lizon disposait d'une médiathèque à Saint Lupicin ; l'ex-communauté de communes de Val de Biemme disposait de la bibliothèque de la commune de Saint-Claude. Comme il était d'ores et déjà prévu par l'ex-communauté de communes de Val de Biemme la création de cette médiathèque communautaire, une 1^{ère} antenne est en cours de réalisation à Viry. Sa livraison devrait intervenir avant la fin de l'année 2011.

Pour des raisons techniques et pratiques, il n'a pas été possible de transférer immédiatement l'ensemble des personnels et des équipements au 1^{er} janvier 2011 à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à ce transfert à compter du 1^{er} juin 2011.

C'est-à-dire que l'ensemble des bâtiments (qui ne sont pas propriétés de la communauté de communes) sera mis à disposition par les communes propriétaires. Cela est vrai pour Saint Lupicin, Saint-Claude et Septmoncel ; le dépôt de livres à Larrivoire n'étant pas concerné à ce stade.

Il doit être précisé qu'en ce qui concerne la médiathèque de Saint-Claude, les locaux actuels seront mis à disposition de la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude dans l'attente de son transfert à l'ex-Banque de France. Il a été signé un protocole entre la commune de Saint-Claude et la communauté de communes de Val de Biemme pour que la commune réserve à la communauté de communes le bâtiment de l'ex-Banque de France jusqu'au 31 décembre 2015.

Dans l'hypothèse où la réalisation à l'ex-Banque de France ne se ferait pas, la médiathèque communautaire resterait dans les locaux actuels ou tout autre local à définir.

Avec le transfert des bâtiments au 1^{er} juin 2011, l'ensemble des personnels sera aussi transféré à la communauté de communes ; celui-ci fait l'objet de la délibération précédente en ce qui concerne le tableau des effectifs. L'ensemble des matériels dont disposent ces médiathèques, sera lui aussi transféré à la communauté de communes selon le régime du droit commun.

Dans un souci de simplification, par la délibération d'attribution de compensation pour 2011, la communauté de communes "prélèvera" l'ensemble des coûts des médiathèques sur l'ensemble de l'année 2011. Par contre la communauté versera « prorata temporis » la partie revenant à chacune des communes (Saint-Claude, Saint Lupicin et Septmoncel) pour les cinq premiers mois de l'année, soit pour :

- Saint-Claude	141 682 € (5/12 de 340 038 €)
- Saint-Lupicin	48 867 € (5/12 de 117 281 €)
- Septmoncel	500 € (5/12 de 1 200 €)

Le crédit 191 049 € est inscrit au BP 2011 à l'article 62878.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à ce transfert à compter du 1^{er} juin 2011 selon les modalités énoncées ci-dessus.

8-2 Médiathèque communautaire : Informatisation- Approbation du schéma – Demande de subventions

1) Mise en œuvre d'un système intégré de gestion de bibliothèque (S.I.G.B.)

La communauté de commune Haut-Jura Saint-Claude entreprend l'informatisation de sa bibliothèque communautaire. Le phasage proposé en est le suivant :

- Tranche ferme
 - Automne 2011 : récupération et migration des données des bibliothèques de Saint-Claude, Viry, installation et paramétrage du portail et du système de gestion des postes publics et formation des agents de Saint-Claude, Saint Lupicin et Viry.

- 1^{er} semestre 2012 : intégration des données de base de Saint Lupicin , installation du logiciel de bibliothèque et du système de gestion des postes publics , écrasement des notices locales de la base commune de Saint-Claude, Viry et Saint Lupicin avec les notices BNF, informatisation de Septmoncel.
- Tranche conditionnelle 1 : 2013 : Mise en place de la Radio Frequency IDentification (RFID) sur l'ensemble du réseau
- Tranche conditionnelle 2 : 2014 : Molinges – Informatisation de l'antenne
- Tranche conditionnelle 3 : 2014-2015 : Saint-Claude – Mise en service de la médiathèque tête de réseau et intégration des données Orphée de la bibliothèque du Chapitre.
- Tranche conditionnelle 4 : Hautes Combes – Informatisation de Larrivoire (desserte d'un dépôt).

Cette informatisation en réseau, est évaluée à 170 000€TTC, y compris les frais de maintenance pendant 4 années, de formation et d'hébergement de serveurs.

Le projet de mise en réseau prévoit la consultation des fournisseurs en 2011 sur l'ensemble du Système Information de Gestion des Bibliothèques (SIGB).

2) L'informatisation collective de Saint-Claude, Saint Lupicin, Septmoncel et l'antenne de Viry

La tranche ferme (2011/2012) de la consultation concerne l'informatisation collective de Saint-Claude, Saint Lupicin, Septmoncel et l'antenne de Viry.

La communauté de communes peut prétendre à des aides sous forme de subventions de la part du Conseil général et de la Direction Régionale des affaires Culturelles pour les opérations d'informatisation collective.

En outre, une subvention du Conseil régional peut être demandée au titre du Contrat de pays pour les projets visant à consolider la mise en réseau de l'offre de service culturel.

Les dépenses sont éligibles au FCTVA.

Plan de financement de la tranche ferme (TTC)

Dépenses

- Budget prévisionnel 63 912 €

Recettes

- Subvention du Conseil général 26 954 €
 - Subvention du Conseil régional (contrat de Pays) 7 122 €
 - Subvention Etat DRAC 14 244 €
 - FCTVA 9 882 €

Montant à la charge de Haut-Jura Saint-Claude 5 712 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- Approuver le projet d'informatisation de la médiathèque (tête de réseau de Saint-Claude, les antennes de Viry, Saint Lupicin, Molinges et Septmoncel, ainsi que les dépôts (Larrivoire...))
- Lancer la consultation des entreprises sur la totalité du SIGB : tranche ferme et tranches conditionnelles
- Autoriser la réalisation de la tranche ferme sur 2011 et 2012,
- Autoriser le Président de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à solliciter l'aide de l'Etat, du conseil régional, du Conseil général pour l'informatisation générale et à réaliser tout acte nécessaire à la gestion du dossier,
- Engager la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à prendre en charge la différence de coût si les aides sont moindres,
- Valider le plan de financement de l'informatisation collective,
- Solliciter de l'Etat, du conseil régional et du conseil général, l'autorisation de commencer l'opération dès lors que les dossiers de demande de subventions auront été déclarés complets, sans attendre les notifications d'attribution de subventions.

8-3 Médiathèque communautaire / antenne de Viry : équipement mobilier et matériel : délibération modificative – Approbation ; demande de subvention à l'Etat et au Conseil général

Par délibération du 12 juillet 2010, le Conseil Communautaire de Val de Bienne avait approuvé le plan de financement de l'équipement mobilier et matériel de l'antenne de la médiathèque de Viry qui comprend le mobilier de présentation, de consultation et d'équipement de la collection, le matériel de bureau, d'exposition ainsi que le matériel audiovisuel.

A la demande des services de l'Etat et après consultation des entreprises, il convient de modifier le plan de financement comme suit en le revoyant à la baisse (46 718 € au lieu de 91 709 €TTC).

Dépenses

Budget prévisionnel 46 718 €

Dont :

Devis (HT) retenus par l'Etat	34 005 €
Dépenses éligibles sur les devis retenus (HT)	33 964 €

Recettes

Subvention Conseil général (20% des devis HT)	6 792 €
Subvention Etat DRAC (40% du montant HT)	13 585 €
FCTVA (15 482% du montant TTC)	7 233 €

Montant à la charge de Haut Jura Saint-Claude

19 108 €

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de :

- valider le plan de financement de l'équipement mobilier et matériel de l'antenne de la médiathèque de Viry,
- engager la communauté de communes de Haut Jura Saint-Claude à prendre en charge la différence de coût si les aides accordées sont moindres,
- autoriser le Président de la Communauté de Communes de Haut Jura Saint-Claude à solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil général pour l'équipement mobilier et matériel et à réaliser tout acte nécessaire à la gestion du dossier,
- solliciter de l'Etat l'autorisation de commencer les acquisitions dès lors que le dossier sera déclaré complet, sans attendre la notification de l'aide de l'Etat.

9- ENVIRONNEMENT

9-1 SPANC : redevances

Le conseil communautaire doit délibérer sur les montants des redevances associées à chaque visite.

Dans le cadre d'un fonctionnement du service avec un temps complet et demi, on peut estimer les visites suivantes :

700 visites diagnostic / an

27 permis de construire ou réhabilitation (moyenne sur les 5 dernières années)

25 diagnostics dans le cas de vente

A l'unanimité, le conseil communautaire se prononce favorablement sur les redevances suivantes :

- Visite diagnostic de l'existant : 94.79 € HT (100 € TTC)
- Visite diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière : 142.18 € HT (150 € TTC)
- Visite périodique du contrôle du bon fonctionnement : 56.87 € HT (60 € TTC)
- Visite de conception et d'implantation d'un assainissement neuf : 94.79 € HT (100 € TTC)
- Visite de contrôle de réalisation d'un assainissement neuf : 71.09 € HT (75 € TTC)

Par ailleurs il existe la possibilité de majorer la redevance de 100% pour les personnes ne se conformant pas à leur obligation. Il est proposé au conseil communautaire d'appliquer cette possibilité. Cette majoration s'applique après que la procédure suivante ait été engagée : l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, l'utilisateur a 15 jours pour prendre un rendez-vous avec le service et dispose ensuite d'un délai d'un mois pour réaliser cette visite (au-delà de ce délai la majoration s'applique).

10 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10-1 Opération « cœur de villages » 4^{ème} tranche – Approbation du marché de travaux.

L'ex communauté de communes des Hautes Combes, incorporée depuis le 1^{er} janvier 2011 au sein de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, a réalisé dans le cadre d'une charte paysagère, des tranches de travaux au titre de l'opération « cœurs de village ». Une nouvelle tranche est prévue concernant les villages des Moussières, des Bouchoux, Septmoncel, et de la Pesse.

Une part des travaux est directement prise en charge par le Conseil Général au titre des aménagements de traversée d'agglomérations.

Les communes concernées prennent en charge la rénovation ou la réalisation des réseaux humides sous les chaussées concernées par les travaux d'embellissement.

La part des travaux (notamment réseaux secs) restent à la charge de la communauté de communes.

Afin de mener cette opération « cœur de village », un groupement de commandes a été constitué en date du 9 mars 2011 en application de la délibération du conseil communautaire du 23 février 2011.

Dans le respect du code des marchés publics, la dévolution des travaux pour cette opération a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée.

Dès réception, une analyse technique et financière des deux offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au conseil communautaire de retenir l'entreprise S.J.E. de Messia sur Sorne.

Le marché de travaux pour la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude est de 1 171 829, 22 € HT soit 1 401 507,74 € TTC.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de :

- retenir l'entreprise ci-dessus désignée
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.

-----ooOoo-----

Avant que la séance ne soit levée, M. Jean Yves Comby, à qui la parole est donnée, précise qu'un groupe de travail composé des représentants des 7 communes de l'ex-Hautes Combes et concerné par l'activité « neige - hiver » s'est réuni depuis plusieurs mois concernant les pistes de ski nordique (leur configuration) et les activités qui pourraient être proposées au titre de la neige.

Il précise aussi que des propositions seront faites prochainement par ce groupe de travail au prochain conseil communautaire ou au bureau.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président

Jean-François Demarchi
Secrétaire

Philippe Passot
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 03 mai 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.